



CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POUSSAN

Séance publique du lundi 02 février 2015 à 19 heures

PROCES-VERBAL

Présents:

Jacques ADGE, Yolande PUGLISI, Ghislain NATTA, Florence SANCHEZ, Serge CUCULIERE, Danielle BOURDEAUX, Pascal GIUGLEUR, Arlette RAJA, Jésus VALTIERRA, Jeanne TABARIES, Jean-Louis LAFON, Michel BERNABEU, Jean-Claude PAGNIER, Marianne ARRIGO, Nathalie CHAUVET, Isabelle BAINÉE, Sonia REBOUL, Damien MAURRAS, Terry ADGE, Paula SERRANO, Jacques LLORCA, Christian BEIDBEDER, Liliane MOUGIN.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Isabelle ALIBERT, Pierre CAZENOVE, Danièle NESPOULOUS

Absents:

Stanislas THIRY, Gilles FOUGA, Delphine REXOVICE.

Secrétaire de séance : Sonia REBOUL

Compte rendu du Conseil municipal du 15 décembre 2014 :

Après vérification sur l'enregistrement concernant le vote sur la note de synthèse n° 8 concernant la désignation des membres devant siéger au CA du collège, il a été voté Monsieur Jean-Claude PAGNIER, titulaire et Madame Liliane MOUGIN, suppléante.

Christian BEIGBEDER : il faudrait que toutes les interventions soient notées sur le compte rendu

Monsieur le Maire : Il va falloir procéder par vote à la modification du règlement du conseil municipal afin d'intégrer sur le site de la mairie l'enregistrement intégral du conseil municipal.

Adoption du procès-verbal du conseil municipal précédent

Pour : 22 Abstention : 04

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

Décisions du maire

N° 2014 – 15: Aucune observation

N° 2014 – 16: Aucune observation

N° 2015 - 01: Aucune observation

N° 2015 – 02: aucune observation

N° 2015 – 03: aucune observation

N° 2015 – 04: Aucune observation

N° 2015 – 05: Aucune observation

N° 2015 – 06: Aucune observation

N° 2015 – 07: Aucune observation

N° 2015 – 08: Aucune observation

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame BOURDEAUX pour présenter la note de synthèse n°1 concernant le *C.T et C.H.S.C.T. – recueil de l’avis des représentants de la collectivité.*

Le Conseil avait délibéré le 24 septembre 2014 pour le maintien du nombre de représentants du personnel au CT et au CHSCT à 4 titulaires et 4 suppléants, ainsi que le maintien du paritarisme numérique entre les représentants de la collectivité territoriale et les représentants du personnel.

Le recueil de l’avis des représentants de la collectivité siégeant au CT et CHSCT n’est pas obligatoire.

Cependant, dans un esprit d’égalité, nous souhaitons que le Conseil municipal se prononce pour opter pour le recueil des avis des représentants de la collectivité territoriale au sein du CT et du CHSCT. Ainsi chaque collège émettra son avis avant toute délibération. L’avis du comité technique sera rendu après avoir recueilli d’une part l’avis des représentants du collège et d’autre part l’avis des représentants de la collectivité.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L’UNANIMITE

Monsieur le Maire présente la note de synthèse n° 2 concernant la proposition d’adhésion à la convention générale de groupement de commande 2015 /2021 de la CCNBT

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal que le précédent groupement de commande est arrivé à son terme.

Le projet de convention constitutive du groupement de commandes de la CCNBT pour une durée de 6 ans a été examiné lors de la commission des finances en date du 3 décembre 2014.

Il est proposé au Conseil municipal le renouvellement de l’adhésion de la commune à ce groupement.

Une disposition doit faire l’objet d’un choix arrêté lors de la prochaine assemblée communautaire :

Sur la répartition des charges :

- Soit, le montant total des charges directes divisé par le montant total des bons de commandes envoyés par la G.C. multiplié par le nombre total des bons de commandes envoyés pour la collectivité égal le montant des charges de la collectivité
- Soit, les dépenses inhérentes au fonctionnement du groupement de commandes, telles que mentionnées à l’article 7.1 de la convention, sont intégralement prises en charge par la CCNBT, coordonnateur du groupement

Les représentants pour la commune de Poussan au sein de la commission d’appel d’offre et de la commission ad hoc ont été désignés par délibération du conseil municipal du 7 juillet 2014.

Les prestations assurées dans le cadre du groupement de commandes sont décrites dans le tableau annexe ci-après :

Sur le principe, nous avons pris deux décisions en 2007 et 2012 à la CCNBT, par lesquelles nous devons reverser un quote part à ce groupement de commandes. Les titres n’ont jamais été émis

Nous allons voter à CCNBT, une convention qui va permettre de régulariser cette situation.

Convention générale 2015- 2021		Membre du groupement : la commune de POUSSAN	
Familles d'achats		Montant Minimum	Montant Maximum
Travaux de voirie et de réseaux	voirie	70 000 € HT	300 000 € HT
	réseaux	1 000 € HT	5 000 € HT
Maintenance et modernisation des éclairages publics	Mission G2 : entretien	12 000 € HT	20 000 € HT
	Mission G3 : réparations importantes	60 000 € HT	150 000 € HT
Fournitures de produits d'hygiène	Produits d'hygiène générale	3 500 € HT	6 000 € HT
	Produits d'hygiène spécifiques aux cantines	100 € HT	150 € HT
	Produits d'hygiène spécifiques aux buanderies	100 € HT	150 € HT
Fournitures de signalisation verticale		500 € HT	5 000 € HT
Fournitures de vêtements	Vêtements professionnels pour secteur techniques et collecte	2 000 € HT	4 000 € HT
	Vêtements et chaussures de travail, EPI, accessoires pour la Police municipale et les ASVP	2 500 € HT	10 000 € HT
	Vêtements professionnels pour les secteurs médicaux-social et restauration	500 € HT	2 000 € HT
Fournitures scolaires	Papeterie spécifique aux scolaires	3 500 € HT	6 000 € HT
	Matériel pédagogique adapté aux cycles 1 et 2	3600 € HT	6 000 € HT
	Matériel pédagogique adapté aux cycles 2 et 3	3 500 € HT	6 000 € HT
Fournitures administratives	Ramettes de papier	2 000 € HT	3 500 € HT
	Fournitures de bureau	5 000 € HT	8 000 € HT
	Cartouches d'encre	900 € HT	2 500 € HT
	Livrets et imprimés administratifs	1 000 € HT	2 500 € HT
Fournitures de livres	Manuels scolaires	2 000 € HT	4 000 € HT
	Livres jeunesse	700 € HT	2 000 € HT
	Livres adultes et bandes dessinées	100 € HT	300 € HT

Monsieur le Maire indique que ce groupement fonctionne bien et que le fait de s'engager sur plusieurs années permet de traiter avec des entreprises fiables qui sont taxées de pénalités si les engagements ne sont pas respectés.

Christian BEIGDEBER : quel est le point de vue de la mairie sur la répartition de ces charges sur le choix 1 ou le choix 2.

Monsieur le Maire : la préférence de la commune se porte sur le choix 1 qui est moins onéreux.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire la parole à Monsieur Ghislain NATTA pour présenter la note de synthèse n° 3 concernant la participation des parents pour la classe de découverte

La délibération en date du 11 mars 2013 par laquelle le conseil municipal a approuvé les nouveaux tarifs proposés à compter de la rentrée scolaire 2013/2014 pour la participation des parents au séjour scolaire à la demande de la Trésorerie.

Il indique que les séjours scolaires pour l'année 2014/2015 sont fixés de la façon suivante :

GROUPE SCOLAIRE	CLASSES	PERIODE	COUT	NBRE ENFANTS	COUT PAR ENFANT
Ecole des Baux	1 CM2	02 au 06 mars	6 885,00	27	255,00
Ecole des Baux	1 CP – CM2	02 au 06 mars	5 355,00	21	255,00
Ecole Véronique Hébert	CE1	23 au 27 février	6 237,00	27	231,00
Ecole des Baux	2 CE1	23 au 27 février	12 474,00	54	231,00

La participation pour l'année scolaire 2014 / 2015 est inchangée à savoir :

Participations	2014 - 2015
plancher	10,00€
médian	20,00€
plafond	30,00€

Ces montants sont inchangés pour l'année scolaire 2014/2015.

Je propose aux membres de l'assemblée d'approuver le montant des participations financières demandées aux parents selon le tableau ci-dessus présenté, le reste étant pris en charge par la collectivité.

Monsieur le Maire : y a-t-il des questions ?

Monsieur le Maire : Nous avons rencontré le nouveau trésorier payeur de Frontignan avec lequel nous avons évoqué, entre autre, ce montant de participation. Ces taux lui paraissent dérisoires et dans l'avenir il faudra penser à les augmenter.

Jacques LLORCA : Est-ce que les parents ont été associés à la réflexion concernant cette participation ?

Monsieur le Maire : Cela fait trois ans que cette participation a été institué par la Trésorier, c'est une obligation. Pour l'instant, il n'y a pas eu d'obligation de la part de la Perception d'augmenter cette participation donc tant que nos finances le permettent, cette participation n'augmentera pas.

Liliane MOUGIN : Peut-on connaître les barèmes appliqués pour fixer les participations.

Ghislain NATTA : ce sont les mêmes que ceux appliqués par la CAF. Elles ont été discutées en commission des finances et commissions scolaires.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame BOURDEAUX pour présenter la note de synthèse n°4 concernant l'accueil des stagiaires dans la Collectivité.

Dans le cadre d'un partenariat avec des établissements ou des organismes de formation, la collectivité reçoit régulièrement des stagiaires. Nous devons mettre en place des conventions pour gérer leurs modalités d'accueil. Ces conventions doivent respecter des principes établis par la réglementation en vigueur (conditions de travail, durée et gratification). Cette gratification n'est pas assujettie aux cotisations sociales. La réglementation précise que la gratification est de droit lorsque la durée d'accueil d'un stagiaire excède deux mois. Elle est versée mensuellement dès le premier mois de stage au prorata de la durée hebdomadaire. Elle ne peut pas être cumulée avec une autre rémunération. Elle est actuellement de 13.75 % du plafond horaire de la sécurité sociale soit 508.20 euros par mois jusqu'au 31 août. Elle passera à 15% soit 554.40 euros à compter du 1^{er} septembre de cette année. Actuellement les besoins de partenariat avec les établissements de formation sont judicieux, soit pour le management des ressources humaines, pour l'Agenda 21, la gestion des archives publiques et la gestion du domaine public. Il convient d'adopter le principe de versement des gratifications versées aux stagiaires dont la durée de stage excède deux mois selon le modèle de délibération ci-joint en Annexe I.

Monsieur le Maire : la délibération rectificative a été envoyée par mail.

Jacques LLORCA : par rapport aux cibles, Agenda 21, gestion des archives publiques et gestion du domaine public, nous sommes sur des missions précises. Est-ce que cela ne vient pas en contradiction relative avec la gestion prévisionnelle des emplois annoncée dans le DOB qui va tendre vers une augmentation des compétences et donc vers une évolution qualitative et peut être quantitative du personnel municipal ? Qui dans le personnel va être tuteur de ces stagiaires ?

Monsieur le Maire : Ces dépenses seront prévues. Pour l'Agenda 21 ce sera une mission qui ne dépassera pas 6 mois. Concernant la gestion des archives, cette mission n'excèdera pas 4 mois.

Madame Danielle BOURDEAUX : Monsieur le Directeur des Services sera le tuteur de tous ces stagiaires et je rappelle que la durée de stage ne peut excéder 6 mois.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire présente la note de synthèse n° 5 concernant le groupement de commande pour le marché de l'énergie à Hérault Energie.

La délibération du 20 juin 2014 décidant d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services associés » et autorisant le Maire à signer l'acte constitutif du groupement et donnant mandat au président du Syndicat Départemental d'Energies de l'Hérault pour signer les marchés dont la commune est partie prenante. Le projet d'adhésion à un groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et la fourniture de service associés selon le modèle de délibération ci-joint en annexe II. Je ne prendrai pas part à ce vote puisque je suis élu à Hérault Energies.

ADOPTE A L'UNANIMITE (25 votes)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ghislain NATTA qui présente la note n° 6 concernant le Débat d'orientation Budgétaire.

Le débat d'orientation budgétaire (D.O.B.) permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif. Cela permet aux élus d'être informés sur l'évolution de la situation financière de la collectivité et leur donne la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière.

C'est l'occasion pour les membres du conseil municipal d'examiner l'évolution du budget communal, en recettes et dépenses, en investissement et en fonctionnement et de débattre de la politique d'équipement de la ville et de sa stratégie financière et fiscale.

Le document présenté expose les points suivants :

- 1°) Le contexte budgétaire et économique-financier ;
- 2°) Situation financière et fiscale à POUSSAN ;
- 3°) Les orientations budgétaires 2015.

Les budgets 2015, 2016 et 2017 des collectivités locales devront intégrer cette baisse considérable. Pour les plus fragiles, les baisses seront certes atténuées par la poursuite de la montée en puissance de la péréquation. Les crédits des dotations de péréquation intégrées à la DGF (DSU, DSR et DNP) augmenteront de plus de 8,5 % et seront crédités de 327 millions d'euros. Le Fonds National de Péréquation Intercommunal et Communal (F. P. I. C.) progressera également significativement. Mais que l'on s'y trompe pas, le financement des péréquations, qu'elle soient verticales ou horizontales, est assuré principalement au prix d'un effort croissant des communes prétendument les plus aisées qui supporteront un relèvement du plafonnement de l'écrêtement de la nouvelle « dotation forfaitaire péréquée » à 3% de la dotation forfaitaire. Au final les budgets des collectivités seront soumis à de fortes tensions en 2015 et les années suivantes.

Les collectivités pourront probablement difficilement faire l'économie d'une vraie réflexion stratégique pluriannuelle visant à reconsidérer leur champ d'action et le périmètre le plus pertinent de leur intervention.

Au niveau de la situation financière de Poussan.

Au 1^{er} janvier 2015 un nombre total de 5 864 habitants. Le chiffre de 6 000 habitants sera donc atteint dans le courant de l'année 2015.

Le résultat de l'exercice 2014 du budget principal (on ne l'avait pas vu en commission des finances), sous réserve de l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, indique une situation positive de 600 000 € dont

- ✓ 1 000 000 € d'excédent de fonctionnement ;
- ✓ 400 000€ de déficit d'investissement.

Résultant du bilan constaté 2014 (sans pour autant être voté) :

- Recettes de fonctionnement : 5 300 000€
- Dépenses de fonctionnement : 4 300 000 €
- Recettes d'investissement : 2 300 000 €
- Dépenses d'investissement : 2 700 000 €

Le résultat cumulé constaté, sous réserve de l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, du budget principal 2014 avec les reports de l'exercice 2013 (excédent total de 600 000 €) présente alors une situation cumulée d'excédent de 400 000 € dont :

- ✓ 1 000 000 € d'excédent de fonctionnement ;
- ✓ 600 000 € de déficit d'investissement.

Tout cela sera examiné selon le calendrier budgétaire suivant :

- 26 février 2015 → Commission des finances ;
- 9 mars 2015 → Vote du budget primitif ;
- Courant avril 2015 → Vote du compte administratif et compte de gestion 2014 ;
- Courant septembre 2015 → Vote d'un budget supplémentaire.

Au niveau des orientations budgétaires pour 2015

La physionomie du budget 2015 va être affectée par diverses dispositions ou situations qui pour certaines découlent de nos décisions comme la mise en place du budget annexe du service enfance jeunesse, des dispositions que nous subissons comme la baisse des dotations de l'Etat ou de la combinaison des deux sources comme cela est le cas dans le domaine de la fiscalité communale où la valeur des bases est fixée par l'Etat et les taux d'imposition par une décision du conseil municipal. Il en est de même pour les charges de personnels où les majorations prévues en 2015 pour les catégories C et celles de plusieurs taux de cotisations sociales vont affectées les décisions de gestion que nous serons amenées à prendre.

Ce budget 2015 devra, dans la continuité, se caractériser par un redéploiement des moyens afin de faire face simultanément à la baisse de certaines recettes, dotation générale de fonctionnement et à l'alourdissement de certaines dépenses, charges de personnels, mesures que nous ne maîtrisons pas, totalement. Avec comme objectifs de générer, malgré tout, une capacité d'autofinancement permettant la réalisation de travaux sur les bâtiments et la voirie sources d'économie et d'amélioration du cadre de vie.

Au niveau des recettes de fonctionnement

Produits de service, domaines et ventes

Ils seront amputés des recettes relevant du service enfance jeunesse soit 60% des crédits de l'exercice 2014. Une réflexion sera conduite sur l'optimisation de la redevance d'occupation du domaine public et des taxes locales.

Au niveau de la fiscalité

Il est attendu une progression de la valeur des bases de 2,68% du fait de l'augmentation de 0,9% prévue par la loi des finances et d'une augmentation du périmètre d'assiette. Cette progression permet de ne pas modifier les taux de la taxe d'habitation, du foncier bâti et non bâti.

Il y a dans la commune 380 logements classés en catégorie 7 et 23 logements en catégorie 8 selon le classement prévu pour le calcul de la taxe d'habitation. Dans le cadre de l'observatoire fiscal mis en place par la C.C.N.B.T. et avec le concours des services fiscaux, nous avons pour objectif d'étudier la réalité de la classification et de soumettre les ajustements nécessaires à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID). Cette opération qui se déroulera toute au long de l'année 2015 permettra de :

- Rétablir l'équité des contribuables face à l'impôt,
- Dynamiser les recettes fiscales sans augmenter les taux,
- Simuler les politiques fiscales,
- Mettre en place une politique d'exonération et d'abattement.

Ces différentes actions doivent permettre de dégager des marges de manœuvre importantes.

Dotations de l'Etat

Pour la deuxième année, la dotation de l'Etat est amputée de la contribution à l'assainissement des finances publiques. Il faut avoir à l'esprit que la contribution 2015 demandée à chaque collectivité viendra s'ajouter à celle de 2014. La contribution supportée en 2014 ne sera pas effacée en 2015. Schématiquement, le budget de chaque collectivité supportera en 2015 le prélèvement déjà subi en 2014, auquel s'ajoutera le prélèvement 2015.

Il en sera de même sur l'ensemble de la période de contribution (2014-2017, tel qu'annoncé pour l'instant). Il ne s'agit pas de baisses successives annuelles avec « remise à zéro » d'une année sur l'autre mais bien de baisses cumulées.

Pour 2015, la contribution représente 12% de la dotation générale de fonctionnement. Compte tenu de l'augmentation de la population légale, la dotation générale de fonctionnement sera, en valeur absolue légèrement inférieure à celle de 2014.

Pour Poussan, en valeur absolue, nous n'avons pas une baisse significative.

Dépenses de fonctionnement

Charges générales

Les charges générales sont allégées de 20% par la prise en charge dans le budget annexe des crédits nécessaires au fonctionnement du service enfance jeunesse.

Compte tenu de l'évolution du contexte économique et de la modernisation de l'action publique l'équipe politique conduira une réflexion globale dans le courant de l'année sur un recentrage des missions du service public local afin de prendre des décisions sur les modalités de gestion des services municipaux dans le cadre d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Charges de personnels et assimilées

Pour des raisons techniques, les charges salariales des budgets annexes sont supportées par le budget principal. Elles seront reprises, en recettes, en atténuation de charges au même titre que les contributions au titre des remboursements des indemnités journalières, des contributions de l'Etat pour les contrats aidés et des remboursements faits par la C.C.N.B.T pour l'emploi mis à disposition.

A personnel constant, les charges salariales vont être impactées par la majoration du S.M.I.C., l'attribution de 5 points d'indice supplémentaire au fonctionnaire de catégorie C lorsqu'on relève que 86% du personnel communal relève de l'une ou de l'autre situation. A cela s'ajoute la majoration des taux d'assurance vieillesse de divers régimes de sécurité sociale à compter du 1er janvier 2015 et des régimes complémentaires.

Si des besoins en personnels apparaissent, ils seront satisfaits par la mise en place de contrats aidés. Deux emplois supplémentaires seront budgétés.

Des crédits sont également provisionnés pour le règlement d'un contentieux porté par le juge administratif.

L'ensemble de ces mesures se traduira par une augmentation de 5% de la masse salariale brute. Le financement sera assuré par l'augmentation automatique de la fiscalité locale hors majoration des taux et par une nouvelle approche dans l'attribution des subventions aux associations.

Atténuation de produits

La dépense découlant de l'application de l'article 55 de la loi SRU relatif aux logements sociaux sera inscrite dans le budget 2015.

Contributions aux autres organismes

Ces contributions concernent le C.C.A.S. et le budget annexe du service enfance jeunesse.

Subventions aux associations

L'étude des dossiers prendra en compte une baisse de 20 % des sommes distribuées en numéraires en contrepartie d'un accompagnement plus dynamique sur la gestion administrative et technique des structures associatives. Un des critères pris en compte sera les bilans financiers de l'association.

Charges financières

Le montant des annuités des emprunts contractés et payables en 2015 sont en légère baisse.

Recettes d'investissement

Cession immobilière

En ce début d'année, il sera lancé un appel à projet pour les modalités de cession de la cave coopérative. Les recettes attendues devront être supérieures au montant de l'acquisition augmenté des annuités de l'emprunt contracté pour la réaliser.

Subventions

Des subventions seront perçues de l'Etat, de la Région, du Conseil Général pour la rénovation du gymnase.

L'Etat participera au financement de l'ascenseur de la mairie.

Emprunt

Afin de financer l'acquisition d'un engin de nettoyage de la voirie un emprunt sur une courte durée pourrait être contracté.

Participation au titre des partenariats d'aménagement

Au travers de conventions de partenariat seront financé des aménagements des voiries.

Dépenses d'investissement

Opérations

Les difficultés rencontrées dans la gestion du projet urbain partenarial de Malesca liées au remboursement de la T.V.A. ne nous ont pas permis de procéder aux appels de fonds auprès du partenaire selon le planning initial. Cela a été pénalisant pour notre trésorerie et n'a pas permis la réalisation d'opérations prévues. La situation a été régularisée en fin d'année 2014 où il a été perçu 95% du montant du projet. Les 5% restant seront versées à l'achèvement de l'ensemble des travaux.

Les opérations prévues au budget 2014 et non réalisées sont inscrites dans le budget 2015 dont certaines ont été réalisées partiellement :

- réfection de la toiture du château Vinas et des menuiseries du bâtiment du ball-trap,
- installation d'un ascenseur à la mairie,
- rénovation de bâtiments communaux au jardin public,
- amélioration des réseaux électriques et téléphoniques,
- poursuite de la rénovation de l'éclairage public,
- aménagement du parking de la poste,
- La réfection du parquet et de l'éclairage du gymnase.

Nouvelles opérations prévues

- Réfection de l'étanchéité et de l'isolation de la toiture de la maternelle Véronique Hébert,
- Rénovation des chaussées de la rue du Languedoc, de la rue Jean Fabre, de la rue des Remparts avec la création d'un trottoir, le renforcement du mur de la circulade et de la rue de la Petite Cave avec la création d'un pluvial et d'un trottoir.

Acquisitions immobilières

Les procédures sont mises en œuvre pour réaliser l'acquisition programmés en 2014 des

- terrain dit "Fondère" pour la réalisation d'un parking de proximité
- terrains jouxtant le cimetière pour son agrandissement.

Pour l'acquisition des immeubles compris entre la Lauze et la rue Sergent Bonnet il sera envisagé la possibilité de faire appel à l'établissement public foncier de Languedoc Roussillon.

Achat de matériels

Il est prévu l'acquisition de véhicules, de matériels d'entretien et de nettoyage pour la voirie, d'informatique et de communication.

Jacques LLORCA : Sur la présentation globale, une petite contradiction dans l'approche. Il est observé que dans l'Europe la population en âge de travailler décline alors qu'à Poussan elle augmente. Le DOB est l'occasion d'une réflexion pluriannuelle et non pas la préparation stricte du budget immédiatement à venir. Il peut y avoir un débat autour de l'investissement productif. Il aurait été intéressant que nous comparions les ratios financiers de notre commune avec des communes de l'Hérault ayant la même tranche. Sur le BP à venir nous réfléchissons ensemble sur le constat de 2014, avec un paradoxe, il y a un excédent de fonctionnement significatif, lié au produit de la fiscalité et a une maîtrise des dépenses de fonctionnement et un déficit significatif de l'investissement de l'ordre de 600 000 euros (investissements non faits, ou emprunts non intégrés, subventions non acquises qui étaient espérées). Vous évoquez la pratique de l'Etat aujourd'hui sur la valeur des bases et les ponctions qui vont être faites. Ces ponctions seront sans doute compensées par l'augmentation de la population. Il faut penser à chiffrer le coût de l'augmentation de la population. L'équilibre n'est pas automatique.

Par rapport aux recettes de la fiscalité on aurait pu évoquer trois hypothèses concernant les taux : la diminution, l'augmentation ou le maintien. On aurait pu voir les incidences sur le potentiel d'investissement. Concernant la

réhabilitation des logements, il serait nécessaire de se mettre en rapport avec la CCNBT afin de connaître le fruit de cette productivité.

Monsieur le Maire, il y a quelque temps vous nous avez proposé une motion au nom de toutes les mairies de France protestant contre l'Etat qui diminue les dotations attribuées aux communes. Ce serait le moment de renouveler cette protestation surtout si au sein du conseil municipal il y a des candidats aux élections Départementales, afin d'avoir une position claire concernant l'autonomie de la territorialité.

Concernant les dépenses de fonctionnement, les charges ne sont pas allégées du fait du transfert sur les budgets annexes. Il va y avoir un effort de recentrage sur les missions de service public local, quelles seraient les missions que la mairie n'assumerait pas ? Où bien celles qu'elle assumerait présentement et qu'elle ne devrait pas assumer ? D'autant qu'un peu plus loin vous évoquez la nature des emplois qu'il y a à la mairie en positionnant 86 % des emplois dans la catégorie C. dans une gestion prévisionnelle des emplois qui ne peut aller que vers une amélioration qualitative, quelle est la stratégie précise pour transformer une telle masse de catégorie C vers un taux d'encadrement de catégorie B qui serait autrement significatif ?

Yolande PUGLISI : Monsieur LLORCA, cela fait largement plus de 10 minutes que vous parlez. Si l'on veut qu'il y ait débat, il faudrait que Monsieur NATTA puisse répondre à vos interpellations.

Jacques LLORCA : En sécurité il est évoqué deux contrats externalisés, d'où contradiction. Concernant le contentieux porté par le juge administratif, il serait intéressant de connaître quel est le contentieux et le montant de ce contentieux ?

Autre question, la Loi SRU, en 2014, 44 000 euros nous avaient été infligés mais nous avons été exemptés par la suite. Et maintenant on annonce que l'on va affecter l'équivalent de cette somme pour 2015. Pour quelles raisons ? En ce qui concerne les associations, il y aura un abaissement de 20% du montant des subventions. Mais on évoque un accompagnement plus dynamique sur la gestion technique et administrative de la structure associative. Est-ce la mairie qui va accompagner ? Les emprunts 2015 sont en légère baisse, c'est mécanique mais avec des paradoxes (600 000 euros de déficit en investissement, un emprunt Fondère non utilisé.) Les recettes d'investissement, un très gros dossier qui mériterait un très long débat, c'est la cession de la cave coopérative. Recette attendue, supérieure au montant de l'acquisition. Il faudrait ajouter que le prix du terrain a gagné depuis que la cave coopérative a été achetée (même s'il y a de la dépollution à effectuer). Pour le gymnase, vous nous expliquerez quelles sont les subventions d'Etat, de Région, du conseil général. Pour l'aménagement de la voirie, il serait intéressant de connaître les partenariats. Concernant les dépenses d'investissement, vous reprenez tout ce qui n'a pas été terminé en 2014 (par exemple le château Vinas, les remparts, il y a un grand dossier qui date de 2005 et qui n'a pas été mené à bien). Dans les acquisitions immobilières que vous évoquez il y a le terrain Fondère (blocage du vendeur, mais il y a peut être des évolutions). Concernant le projet de la rue Sergent Bonnet, comme nous l'avons affirmé prudemment et poliment, le projet est absurde tellement il coûterait cher en matière d'acquisition, l'achat dépasserait 2 millions d'euros en évaluation, tout à coup il apparaît que l'établissement foncier du Languedoc pourrait être l'acquéreur de ces parcelles. Evidemment, nous avons regardé qu'elles étaient les missions de l'établissement en question. Il est loin d'être évident que la Région ait un intérêt à aller aménager un parking d'intérêt local au cœur de Poussan. Je suis confus d'avoir été aussi long et précis mais vous m'en avez donné l'occasion avec ce qui a été dit et écrit. Je vous remercie.

Ghislain NATTA : Nous allons essayer de reprendre point par point rapidement :

- les ratios : nous les faisons sur les chiffres certains, nous pourrions les faire à partir du compte administratif. Nous ne pourrions faire les ratios sur le compte administratif 2014 avant juin.
- Le résultat de l'exercice 2014 : Au niveau de l'investissement, il ne peut y avoir qu'un déficit car dans le budget 2014, l'équilibre de l'investissement se fait par un prélèvement sur la section de fonctionnement. Mathématiquement il ne peut y avoir qu'un déficit, il est comblé par ce qui n'est pas utilisé dans le fonctionnement.
- La fiscalité : vous dites que l'on aurait pu regarder l'impact d'une augmentation des taux. Les taux représentent une augmentation infime sauf si on les augmente de 10%.

Monsieur le Maire : Nous avons des taux qui ne sont pas très hauts. Le problème que nous avons à Poussan et depuis des années ce sont ces fameuses bases. Il est important de travailler sur les bases. Pour information par rapport à ces bases, tous ces logements qui sont classés en 7 ou en 8, il faut savoir qu'il y a 5 ou 6 ans, nous étions allés voir les services fiscaux, la personne qui devait s'en occuper est partie à la retraite et n'a pas été remplacée. Le reliquat à l'époque était relativement important. Le fait de travailler ces bases avec les services fiscaux va nous

permettre dans les 2 ou 3 années à venir de régler ce reliquat. Sur les 300 logements déclarés en catégorie 7, ou beaucoup ne sont pas déclarés ou déclarés vides, s'ils avaient été arrangés avec des aides telles que l'ANAH ou peu importe, ils seraient déclarés. Fiscalement ces 300 logements en catégorie 7 doivent disparaître et être normalement classés en catégorie 5. Fiscalement on est sur quelque chose de beaucoup plus sain au niveau de l'approche et la, par contre, si nous avons des bases intéressantes nous n'aurions pas besoin d'augmenter nos taux. Si l'on arrive à augmenter logiquement ces bases par rapport à ce qui est la réalité, je crois que nous aurons gagné beaucoup de choses. Chaque année nous regardons qui augmente les impôts, le pourcentage d'augmentation mais on ne regarde jamais les bases. Comparons ce qui est comparable y compris sur les mêmes strates. Les comparaisons commencent par les comparaisons des bases. C'est une information que je voulais apporter, la CCNBT nous a mis une personne à disposition.

Ghislain NATTA : je voudrais revenir sur les abattements dire que ce n'est pas en contradiction avec l'augmentation car actuellement nous n'avons pas d'abattements sur Poussan, nous n'avons que les abattements légaux. Donc il est peut être intéressant de simuler au niveau de l'assiette fiscale, s'il ne serait pas intéressant d'accorder des abattements facultatifs et voir l'incidence que cela aura sur les logements reclassés en catégories supérieures à 7 ou à 8. Le reclassement peut être accompagné par des abattements qui sont à la disposition du conseil municipal et cela ne signifie pas que tous ceux qui sont en 7 et 8 vont passer systématiquement. 2015, il n'y aura rien, ce sera à partir de 2016. De toute façon le code des impôts prévoit que si la base bouge au-delà de 30% on lisse sur 3 ans.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, de recentrage sur le service public, ce sont les deux contrats aidés. Nous allons réintégrer la gestion des listes électorales au niveau des services municipaux et nous allons dynamiser les associations en prenant un emploi qui va amener une aide aux associations pour la gestion de leur activité.

En ce qui concerne la Loi SRU, nous avons inscrit les 44 000 euros par précaution. Certainement lorsque nous ferons le budget supplémentaire de septembre, lorsque nous aurons une visibilité meilleure de ce que l'on va nous proposer, nous réintégrerons ces 44 000 euros dans les recettes.

Au niveau des associations, la gestion financière ce n'est pas la gestion annuelle que l'on va regarder, c'est la gestion consolidée.

Monsieur le Maire : ce qui n'empêche quand même qu'au niveau des associations il y a certaines obligations. Sans parler de commissaires au compte officiels, les statuts prévoient sur le tissu associatif des commissaires au compte qui font partie de l'association. Et il est vrai, qu'il faut remettre l'accent sur le fait que ces associations se mettent dans l'illégalité car des choses basiques ne sont pas respectées. En général ils ont des comptables qui sont professionnels mais qui sont là bénévolement, mais leur comptabilité doit être confirmée par un commissaire aux comptes. C'est une obligation. Au-delà d'une certaine somme, il y a d'autres obligations, dont celle de faire appel à un commissaire au compte professionnel. Il faut avertir à nouveaux les associations qui ont de grosses subventions en leur rappelant leurs obligations. C'est le prix à payer pour être subventionné raisonnablement. Les chiffres fournis nous rendent ce que l'on veut bien leur faire dire. Nous allons chiffrer en plus de la subvention allouée, les services rendus par nos services, le matériel, les locaux, l'entretien des locaux. C'est un travail de longue haleine mais nous allons nous y atteler. La fin justifiera les moyens.

Jacques LLORCA : il y a aussi la notion de contrat d'objectifs

Monsieur le Maire : cela a commencé et va dans ce sens effectivement.

Ghislain NATTA : le compte administratif et les charges de personnels est de 60 000 euros c'est pour une personne qui a été embauché au service des sports et qui a été en mis à disposition en 2002.

Monsieur le Maire : Depuis nous le payons parce que c'est la Loi, et il ne fait rien. Là, il est mis à disposition. Nous allons essayer de prouver qu'il travaille ailleurs, car ce n'est pas normal que quelqu'un de son âge ne travaille pas même s'il est rémunéré. Nous en voulons beaucoup au service qui s'occupe de cela. C'était un emploi un peu « bâtard », Sète et Frontignan en avaient quelques-uns et ils les ont par la suite intégrés. Ils avaient la fonction d'éducateurs sportifs et assimilés qui étaient dans les écoles. Ce poste a été supprimé puisque c'était la Loi. Nous l'avons mis à disposition et c'est pour cela que la commune paye 75 % et la structure qui le chapeaute les 25 % restants. Cette rémunération dure depuis plus de 10 ans maintenant. Depuis 2012 le Trésorier payeur refusait de payer ces salaires dus, il faut donc le régulariser. Par contre nous allons nous occuper plus sérieusement, car il vient

de se rapprocher du secteur, de vérifier si cette personne ne travaille pas. Auquel cas, cette affaire sera rapidement réglée. Sachez que c'est la Loi qui nous l'impose. Des gens mis à disposition il y en a, en général ce sont des personnes qui ont un certain âge mais dans notre cas il est relativement jeune et il a pris l'option de vivre au crochet de la société depuis plus de 10 ans maintenant. Il n'a pas fait l'effort de chercher un emploi compatible avec les diplômes qu'il avait.

Ghislain NATTA : concernant la cave coopérative, il y a un appel à projet. Tout est ouvert et le projet de 2005 sera confronté à cet appel à projet.

Jacques LLORCA : la nature de l'appel à projet, c'est immobilier, autre, car il y a plusieurs types de projets potentiels. Entre guillemets, la commune se débarrasse ou s'implique dans un projet partagé. C'est cela la question.

Monsieur le Maire : Le projet ne peut être que partagé même si l'on vend. Basiquement même si cet appel à projet fait partie d'une vente, elle se fera par rapport au projet concocté, que ce soit les logements sociaux, des bureaux. Cela ne peut être qu'un partenariat.

Ghislain NATTA : Vous avez évoqué la salle Vinas. Il y a eu des soucis pour accéder à la toiture. Tant que l'on n'aura pas réglé ces soucis d'accès, on ne peut rien envisager. Je pense avoir fait le tour.

Monsieur le Maire : S'il n'y a plus de questions nous allons conclure ce débat et passer aux questions diverses. Questions diverses de Madame MOUGIN suivies de celles de POUSSAN AUTREMENT. Madame MOUGIN a une déclaration à nous faire. Je vous laisse la parole

Liliane MOUGIN : Bonjour, la déclaration est la suivante. Par respect pour tous les membres de ce conseil municipal, et pour Monsieur le Maire qui est au courant de ce que je vais vous dire, je suis officiellement candidate aux élections départementales investie par le Front National avec Monsieur Jean-Paul PATUREL qui est pour la petite histoire, commandant de bord, pilote de ligne à Air France et qui a commencé sa carrière comme agent municipal. Il a fait une carrière assez éclectique. Je m'engage dans ce combat pour défendre les communes du Canton. Je dis bien nous donnerons des subventions aux communes, nous défendons les communes du canton, nous défendons notre territoire et l'on se porte à l'encontre de ce projet comme vous le disiez Monsieur LLORCA qui nous emmène on ne sait où ?

Monsieur le Maire : Madame MOUGIN, déclarez votre candidature, nous ne sommes pas sur un commencement de meeting. Nous vous avons écouté, vous nous l'avez annoncé et c'est bien. Nous vous en donnons l'occasion et la seconde chose.....

Liliane MOUGIN : Permettez, je voudrai juste rajouter une chose. C'est que par rapport à cette candidature et ma fonction de conseillère municipale je m'engage à la plus grande discrétion. Je fais ce petit commentaire et cela s'arrêtera là durant les élections. Merci.

Monsieur le Maire : Sachez que c'est quand même votre droit et le même que celui de tous les élus autour de cette table. Rien ne vous interdit de vous présenter à une élection. Sur votre seconde remarque concernant la proposition de Poussan Autrement

Liliane MOUGIN : Je ne veux pas rentrer dans une grande discussion sur Charlie, etc. A la suite de ces événements, l'émotion étant passée, par rapport à votre proposition Monsieur LLORCA et Monsieur CAZENOVE, j'avais envie de proposer autre chose. J'avais envie que l'on se souvienne plus largement de cet attentat dans sa globalité, il y a eu des policiers tués et des personnes de confession juive. Alors j'ai peur que dans le temps, ce souvenir de Charlie Hebdo soit restrictif et je propose donc de choisir comme dénomination, rue des attentats du 07 janvier 2015 pour que dans les décennies qui viennent les gens puissent se référer à un événement qui a choqué toute la France.

Monsieur le Maire : Nous allons répondre à Poussan Autrement maintenant puisque vous avez également évoqué cette question.

Jacques LLORCA : En réalité, ce qui a été proposé et qui était très ciblé, risque d'être effectivement élargi. Nous en avons discuté et en effet la notion de 7 janvier, intégrante de l'évènement et de toutes les victimes de l'attentat et beaucoup plus acuminée.

Monsieur le Maire : Nous en avons aussi discuté et au niveau du groupe nous avons évoqué le fait de ne pas limiter à Charlie. Il était important de ne pas oublier les autres non plus.

Concernant les questions diverses de Poussan Autrement :

Questions : Le personnel communal : quel est le nombre de personnes embauchées en contrat CDD, leur durée dans le poste ? Est-il prévu des titularisations ? Nous souhaiterions avoir une présentation du tableau des effectifs actualisé, des emplois et des missions de chaque agent étant entendu que ce tableau sera présenté de façon anonyme.

Réponses : Nous avons mis à votre disposition un tableau en juillet. Pour l'instant il n'y a pas eu d'évolution concernant ce tableau. Donc l'évolution, si évolution il y a sera présenté lors du prochain comité technique.

Point soulevé par Poussan Autrement :

Urbanisme : selon nous les délibérations du 17 novembre 2014 concernant la création d'un parking et le vote d'un périmètre de préemption et celle du 15 décembre 2014 concernant l'achat de la parcelle BD 82 sont entachées de nullité. Dans l'intérêt et la défense des droits des Poussanais, nous vous signalons que nous avons alerté les institutions compétentes pour signaler un faux en écriture publique et usage de faux. Avez-vous engagé des démarches auprès du Notaire pour l'achat de la parcelle BD 82.

Réponse : OUI

Economie : Orchestra en quête de place. Une opportunité pour Poussan

Réponse : Effectivement. Nous nous sommes manifestés auprès d'Orchestra. Cela semble s'être bien engagé sur le Nimois et nous avons la possibilité d'intervenir auprès de quelqu'un qui est très haut placé, c'est le bras droit du PDG. Nous intervenons mais c'est un dossier relativement difficile.

Jacques LLORCA : d'abord sur la question précédente concernant l'histoire des parcelles, ce qui nous interpelle c'est qu'en découvrant la délibération du 17 novembre, il apparaît dans la partie descriptive 7 parcelles et dans la partie décisionnaire, il apparaît 9 parcelles. Dans le débat qui a eu lieu en conseil municipal sur ce projet, vous aviez vous-même convenu que lors d'un prochain conseil municipal les deux parcelles qui ne figuraient pas dans le projet initial feraient l'objet d'une délibération spécifique. Or la délibération du 17 transmise à la Préfecture porte déjà l'objet de ces deux parcelles ajoutées, qui n'ont pas été discutées et votées donc la deuxième délibération peut être entachée de nullité, elle aussi. Donc nous avons entrepris des démarches administratives et pré juridiques pour contester la nature de ces délibérations en les taxant de faux en écriture publique. **Orchestra** : pour l'information de tout le monde nous avons rencontré le conseiller Régional Monsieur Lubrano en charge du port de Sète et de l'arrière port, pour évoquer avec lui ce projet qui l'a fortement intéressé. Nous avons rencontré le Sénateur Comeinhes à travers la SMTB puisque nous sommes dans cette zone et lui aussi a évoqué les propres démarches qu'il allait faire

Nous avons rencontré Mr FINAS, directeur du développement Grand Sud, délégué par Monsieur Maistre, Nous l'avons rencontré à Poussan sur le terrain et nous lui avons fait parcourir les espaces intéressants et les chemins moins intéressants de la Plaine. Avant qu'apparaisse le 27 janvier l'annonce de Nîmes, nous savions déjà qu'Orchestra ne cherchait pas une implantation de zone logistique mais recherchait 600 mètres carré pour l'implantation d'un magasin new look. Il nous a informé que c'était la vallée du Rhône et la région PACA qui l'intéressait en matière de base logistique. Ils cherchent une zone en activité afin de profiter du flux commercial de l'implantation.

Monsieur le Maire : Finalement, c'est un peu le bal des faux culs tous ces élus, car ils rencontrent à peu près toujours les mêmes personnes. Il y a toujours les secrets et l'on sait ce que sont les secrets en politique. Nous avons eu une information erronée de la Région nous indiquant une implantation vers Nîmes. Nous avons à peu près les mêmes informations concernant Orchestra.

- La communication : le blog de la mairie tenu par Monsieur PHILIPPON, sur la base de quel contrat, quel est le montant de sa rémunération.

Réponse : le contrat est occasionnel, sa rémunération est de 390 euros nets.

- La liberté d'expression : quelle place pour les formations d'opposition sur le blog.

Réponse :

Florence SANCHEZ : je voudrais juste revenir sur la question précédente. Le blog de la mairie n'est pas tenu par Monsieur Philippon. Monsieur Philippon a un contrat de rédacteur, il rédige les articles et le blog est municipal, géré par le service de la communication et sous l'autorité du Maire. Concernant la liberté d'expression, le blog est là pour diffuser des informations événementielles, pour que les associations puissent s'exprimer et il n'est en aucun cas là pour servir de tribune polémique ou de tremplin électoral à but commercial. Les articles qui nous sont soumis sont validés et s'ils ne répondent pas aux mentions légales qui sont indiquées sur le blog à l'onglet mention légale, ils ne sont pas diffusés.

- La dépense relative à la présentation des vœux du maire : 2 400 euros.
-
- La solidarité et les pétitions. Nous avons répondu à une. La deux nous avons un problème de légalité. Je lis « deux de nos élus ont été la cible d'agressions répétées dont les conséquences, au-delà du préjudice moral subit, ont aussi un coût financier. Nous demandons que soit pris en charge par les finances communales les sommes engagées afférentes aux réparations qui ne leur ont pas été remboursées par leurs assurances personnelles ».

Réponse : Légalement, c'est quelque chose qui n'est pas possible. Au niveau des assurances, nous pouvons essayer de voir s'il y a une possibilité de pouvoir pallier à tout cela. Il faut que l'on vérifie. Il faut voir si au niveau des assurances nous pouvons être tous protégés car peu importe d'où cela vient et qui est touché. Nous allons étudier tout cela.

Jacques LLORCA : Monsieur le Maire, simplement si vous le permettez, comme simple information pour Madame Puglisi en particulier, l'expert qui a examiné ma façade est parti avec un devis signé de 8 482.40 euros. Je voudrais terminer Madame PUGLISI. J'ai évoqué l'autre jour avec Monsieur GIUGLEUR en commission de sécurité où nous étions très nombreux, vous étiez en minorité mais représenté qualitativement, Monsieur Lafon, nous avons eu un débat très intéressant. Mais simplement je voulais dire que pendant un nombre d'années significatif, ni Monsieur CAZENOVE, ni moi-même ne nous sommes impliqués directement dans la gestion municipale et comme l'on dit pour vivre heureux, vivons cachés. Nous n'avons pas eu contre coups très agressifs. Puis nous impliquant directement dans la vie municipale, nous constatons qu'en moins d'un an, il nous arrive trois avaries successives et de plus en plus importantes. Nous parlions de preuves mais même sans doute les caméras n'y arriveront pas. Nous n'allons pas faire l'illustration systématique de la cause à effet mais il n'empêche que pour une intelligence moyenne, il semblerait quand même fortement caractérisé qu'une implication récente amène des incidents récents. Je rejoins les propos de Monsieur le Maire, comme cela porte sur n'importe sans doute faut-il explorer si l'on assure tout et tout le monde ne pas assurer aussi le risque d'élus. A réfléchir.

Monsieur le Maire : Pour en terminer, ce qui est gênant, c'est que vous êtes les victimes et moi-même j'en fais partie. Même si moi c'est normal. Je ne l'ai pas banalisé, mais je ne l'ai pas médiatisé comme vous, pour diverses raisons. Cela fait partie des choses qui sont inacceptables. Je redis ce qui est gênant ce sont ces soupçons très forts. Je rappelle à tout le monde que nous avons gagné et que ce genre de choses, c'est en général des perdants qui produisent ces actes. C'est anormal. C'est facile. Ces suspicions sont très gênantes et moi je suis très à l'aise. Je peux assurer que ce n'est personne de chez nous qui le fait après cela n'engage que nous. Moi aussi mes roues ont pris 8 coups de couteau. Je répète que nous condamnons fermement ces actes. Vous savez que demain nous avons rendez-vous et que nous en parlerons plus objectivement. Nous nous voyons relativement souvent, nous nous disons souvent ce que nous avons à nous dire mais il y a des choses qui sont inacceptables. A un moment, tout cela suffit. Je souhaite de tout cœur que ce problème soit réglé. On ne peut pas penser que chaque fois que nous allons avoir un conseil municipal avec de fermes échanges il va se produire des dégradations par la suite. Ce n'est pas admissible notamment après les élections et que ce soit répétitif. Je souhaite que l'on arrive à trouver le coupable.

Jacques LLORCA : Monsieur le Maire Poussan autrement ne dit pas que les membres du conseil municipal ont le doigt sur le colt.

Quelques interventions inaudibles de la part de membres du conseil municipal calmées par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Nous en discuterons demain plus calmement car pour ne rien vous cacher nous avons tous rendez-vous à la gendarmerie. Concernant les élections du 22 mars, nous vous demandons de vous inscrire pour la gestion des bureaux. Il y aura 4 bureaux, avec 1200 inscrits par bureau.

Monsieur le Maire clôture la séance.

Fin de la séance à 20h51